

en vertu desquelles un fonctionnaire sera chargé de recevoir les demandes des soldats et de voir à ce qu'ils soient traités avec justice dans leur réintégration.

Ayant eu à m'occuper beaucoup des questions de chômage à la suite de la dernière guerre, je m'intéresse énormément à ce qui va survenir après celle-ci. Je le répète, j'espère que, grâce aux mesures que prend le Gouvernement, nous ne verrons pas se renouveler l'état de choses que nous avons constaté après 1918, alors que les soldats revenus chez eux ont été forcés de courir les rues durant des mois et des mois à la recherche de travail et s'en sont vu refuser par leurs anciens patrons. Je désire faire de mon mieux pour voir à ce que nos soldats retrouvent leur emploi quand ils reviendront. Les choses essentielles à faire à l'égard des ouvriers sont claires et simples. Je me rappelle souvent ce que Herbert Hoover a dit en 1919, alors qu'il était président du comité de reconstruction des Etats-Unis, avant de devenir président de la république. Je n'ai pas sous les yeux le texte exact de ses paroles qui m'ont vivement impressionné à l'époque où j'étais plus étroitement intéressé aux questions ouvrières que je ne le suis aujourd'hui; je m'en suis toujours souvenu tant que j'ai directement eu affaire aux ouvriers. Il a dit: (1) tout homme qui désire travailler devrait avoir l'occasion de le faire; (2) les conditions de travail devraient être raisonnables; (3) on devrait protéger la santé de l'ouvrier durant son travail; (4) l'ouvrier devrait recevoir pour son travail une rémunération qui lui permette d'assurer à sa famille un confort raisonnable et de faire instruire ses enfants. Je présume, monsieur l'Orateur, que neuf députés sur dix, en cette Chambre, sont fils d'humbles ouvriers. C'est mon cas, et j'en suis fier. C'est aussi le cas du ministre, et il s'en enorgueillit. On voit donc combien il est important d'assurer aux enfants des ouvriers les moyens de s'instruire.

Un cinquième point exposé par M. Hoover était que l'ouvrier devrait gagner suffisamment pour être en mesure de posséder une habitation. J'espère qu'après cette guerre nous ne verrons pas la répétition de ce qui s'est passé après la dernière. Je me rappelle le cas de plusieurs ouvriers qui avaient affecté toutes leurs économies à l'achat de modestes habitations. Après une certaine période de chômage, ils ont succombé à la maladie; leurs épouses sont mortes, leurs enfants se sont dispersés et les maisons ont été saisies. Le ministre actuel du Travail (M. Mitchell) s'occupe depuis longtemps du mouvement ouvrier légitime; il n'a jamais été agitateur. Je me rappelle que lorsqu'il siégeait autrefois dans cette Chambre il prenait invariablement une attitude raisonnable sur les questions ouvrières.

[M. MacNicol.]

Je me suis moi-même toujours efforcé d'agir ainsi.

J'espère que tous les honorables députés tiendront compte de ces principes fondamentaux en étudiant ce bill, afin que, après la guerre, les humbles ouvriers puissent jouir d'avantages qu'ils n'ont pas eus depuis que je les connais, c'est-à-dire un emploi constant, un salaire équitable et des conditions de travail raisonnables, toutes choses auxquelles ils ont droit. Je parle en connaissance de cause, car j'ai déjà été chômeur et je sais ce que cela signifie. Après tout, les ouvriers ordinaires sont les meilleurs acheteurs et les meilleurs consommateurs, car la Providence leur accorde généralement plusieurs enfants. Quand il leur est impossible d'acheter quoi que ce soit, la puissance d'achat du pays ne cesse de diminuer. S'ils demeurent assez longtemps sans emploi, comme cela s'est produit pendant la crise survenue après la dernière guerre, ils sont à la charge de leurs familles, de leurs amis, de leurs parents, et ils perdent tout ce qu'ils possèdent. J'espère que le ministre s'appliquera, au moyen de cette mesure et d'autres lois, à empêcher le retour d'un tel état de choses, car autrement, nous aurons livré inutilement la guerre actuelle.

M. REID: N'oubliez pas la situation de l'ouvrier dans sa vieillesse.

M. MacNICOL: J'ai annoncé tout à l'heure mon intention de recommander au ministre d'autres additions au projet de loi car il faut trouver des emplois aux démobilisés. C'est le but même du projet. Or, l'industrie ne pourrait dans un intervalle raisonnable les résorber. Je parle en connaissance de cause. Nombre d'usines vont fermer leurs portes après la guerre. Les grandes usines de munitions feront de même, à moins qu'elles ne puissent se consacrer à d'autres fabrications. Quant aux usines industrielles établies de longue date et qui ont cessé de fabriquer leur produits pour se livrer à la production de matériel de guerre, elles mettront quelque temps à restaurer leur régime antérieur. Entre-temps, il surviendra un laps qu'il faut prévoir.

J'ai lu que, aux Etats-Unis, le ministère du Travail a l'intention de réserver cette année 550 millions de dollars pour la réintégration d'après-guerre, dans un seul domaine: la construction de barrages et de centrales électriques, dans les états de l'Ouest. Nombre d'Etats font aussi de leur propre chef des préparatifs. L'Iowa, à moins que ce ne soit le Kansas ou le Nebraska,—je ne saurais dire au juste lequel,—a voté des crédits de trois à quatre millions de dollars par an pour la réintégration des démobilisés. Je recommande au mi-